

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du
Bureau :

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-cinq mars,
A neuf heures trente,

En exercice : 34
Présents : 15
Pouvoirs : 12
Votants : 27

se sont réunis à St Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

OBJET

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL.

Délibération
2024_03_25_10B
Candidature SIEL-TE
Loire aux différentes
saisons Chêne du
programme ACTEE + :

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Pouvoirs déposés :

Vote Contre : 0

Mandant : Gérard BAROU

Mandataire : M. Thierry GOUBY

Abstention : 0

Mandant : Vincent BONNICI

Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Jean-Louis CHOUVELLON

Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Mandant : Sébastien DESHAYES

Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Béatrice FOURNEL

Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Stéphane HEYRAUD

Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marc LAPALLUS

Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Gilles PERRONNET

Mandataire : M. Thierry GOUBY

Mandant : M. Didier PICARD

Mandataire : Henri BONADA

Mandant : M. Didier PONCET

Mandataire : M. Pascal PONCET

Mandant : Pierre SIMONE

Mandataire : Michel GANDILHON

Mandant : Xavier VILLARD

Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAROU, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Béatrice FOURNEL, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Gilles PERRONNET, Didier PICARD, Didier PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Michel GANDILHON

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que le programme ACTEE + visant à accompagner la rénovation énergétique du patrimoine public lance jusque septembre 2026 plusieurs fois par an des appels à projets intitulé « saison CHENE n° »

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire conseille dans le cadre du Service d'Assistance à la Gestion Energétique de nombreux adhérents à l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments.

CONSIDERANT que le SIEL-TE dispose d'une expertise technique à la maîtrise de l'énergie et à l'ingénierie de projet ACTEE indispensable pour coordonner une candidature unique à ces différentes saisons

CONSIDERANT que les communes font état de besoins de subventions dans le cadre de l'ingénierie préalable nécessaire à la rénovation de leur patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

AUTORISE Madame la Présidente à coordonner déposer un dossier à chaque saison du programme ACTEE dans la mesure où des besoins des communes ont été identifiés ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat afférentes ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré en séance

Le 25 mars 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.